

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 67/01

ÉFAI – 010184 – ASA 20/019/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

INDE **Mohammad Yousuf Sofi**

Londres, le 19 mars 2001

Le militant politique Mohammad Yousuf Sofi a été arrêté par la police le 16 mars. On pense qu'il est détenu dans des locaux de la police où des personnes sont fréquemment torturées, voire parfois tuées, le siège du *Special Operations Group* (SOG, Groupe des opérations spéciales), situé au Cargo Complex de l'aéroport de Srinagar.

Mohammad Yousuf Sofi est membre du groupe politique *Jamaat-e Islami* (Société de l'Islam), qui mène campagne pour que l'État de Jammu-et-Cachemire, qui fait partie de l'Inde, fasse sécession pour être rattaché au Pakistan. Il a été appréhendé avec un certain nombre d'autres responsables politiques lorsqu'ils ont tenté de se joindre à un défilé de protestation à Srinagar, organisé après que des extrémistes hindous eurent brûlé publiquement le Coran à New Delhi. Parmi les autres personnes interpellées figuraient Syed Ali Shah Geelani, haut responsable de la *Jamaat-e Islami* et de l'*All Parties Hurriyat Conference* (APHC, Conférence multipartite *Hurriyat* pour la liberté), coalition de groupes politiques qui s'opposent à la présence indienne au Cachemire. Le 17 mars, la police a emmené les personnes appréhendées dans un fourgon au domicile de Syed Ali Shah Geelani, à Hyderpora (Srinagar). Là, un fonctionnaire de police leur a tous ordonné de sortir, à l'exception de Mohammad Yousuf Sofi, affirmant qu'il était impliqué dans une autre affaire.

Syed Ali Shah Geelani a protesté et demandé avec insistance que Mohammad Yousuf Sofi soit également relâché. Selon des journalistes présents, un policier a poussé Syed Ali Shah Geelani, qui souffre de troubles cardiaques, hors du fourgon et il est tombé sur la chaussée. D'autres membres des forces de l'ordre l'ont alors frappé jusqu'à ce qu'il perde conscience, certains à coups de crosse de fusil. Les policiers se sont ensuite éloignés à bord du fourgon, dans lequel se trouvait toujours Mohammad Yousuf Sofi.

Syed Ali Shah Geelani s'est entièrement remis depuis ces événements.

Le soir même, un avocat de premier plan de la *Jamaat-e Islami*, M. Abdullah, a demandé à la police de lui permettre de voir Mohammad Yousuf Sofi, mais il n'y a pas été autorisé. Le 18 mars, la famille de cet homme a tenté à son tour de le voir, mais elle s'est également heurtée à un refus.

Mohammad Yousuf Sofi, qui a précédemment participé à la lutte armée contre la présence indienne au Cachemire, a été emprisonné de 1994 à 1996 et torturé. Il travaille comme militant politique depuis trois ans et a passé plusieurs mois en détention préventive, avec d'autres responsables politiques de l'État de Jammu-et-Cachemire, après qu'ils eurent appelé au boycottage des élections générales de septembre 1999.

À la suite de mouvements de protestation contre le passage à tabac de Syed Ali Shah Geelani et la détention de Mohammad Yousuf Sofi, la police a diffusé le 19 mars une déclaration dans laquelle elle affirme que le second a contribué à coordonner les opérations d'un groupe d'activistes, le *Hizb ul Mujahideen* (Parti des moudjahidin).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le SOG est fréquemment mis en cause par des sources concordantes dans des affaires de violations des droits humains au Jammu-et-Cachemire, notamment dans des cas de viols, de torture, de morts en détention, de « disparitions » et d'exécutions extrajudiciaires. De janvier à juin 2000, Amnesty International a recensé 150 cas de décès en détention et d'exécutions extrajudiciaires, dont la responsabilité a été attribuée à des policiers – parmi lesquels des membres du SOG – et des militaires. D'après les informations recueillies, nombre des personnes ayant perdu la vie seraient décédées après avoir été sauvagement torturées ; néanmoins, les autorités affirment souvent que ces victimes sont mortes au cours d'accrochages avec des activistes ou de tentatives d'évasion.

Les membres de la police et des autres forces de sécurité qui commettent des violations des droits humains bénéficient d'une impunité quasi totale.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que Mohammad Yousuf Sofi ne soit pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- demandez instamment qu'il soit autorisé dans les plus brefs délais de manière régulière à entrer en contact avec les membres de sa famille, à consulter des avocats et à recevoir les soins éventuellement requis par son état de santé ;
- appelez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi et déféré à la justice ;
- exhortez les autorités à ordonner l'ouverture d'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les brutalités dont a été victime Syed Ali Shah Geelani le 17 mars 2001 ;
- demandez instamment au gouvernement de prendre immédiatement toutes les mesures qui s'imposent à l'égard du *Special Operations Group* (SOG, Groupe des opérations spéciales) de la police, notamment en veillant à ce qu'une formation rigoureuse en matière de droits humains soit dispensée à ses membres, afin que les personnes se trouvant aux mains de cette unité ne soient ni torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Premier ministre de l'État de Jammu-et-Cachemire :

Dr Farooq Abdullah
Chief Minister of Jammu and Kashmir
Chief Minister's Office
Raj Bhavan, Srinagar
Jammu and Kashmir, Inde

Fax : + 91 191 545649

Télégrammes : Chief Minister, Srinagar, Inde

Formule d'appel : *Dear Chief Minister,* / Monsieur le Premier Ministre,

Directeur général de la police de l'État de Jammu-et-Cachemire :

Mr Ashok Suri
Director General of Police
Office of the DGP
Police Headquarters, Srinagar
Jammu and Kashmir, Inde

Télégrammes : Director General of Police, Srinagar, Inde

Formule d'appel : *Dear Director General,* / Monsieur le Directeur général,

COPIES À :

Ministre de l'Intérieur de l'Inde :

Mr L. K. Advani
Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Room No. 104, North Block
New Delhi 110 001, Inde

Fax : + 91 11 3015750

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*